

NOTE INFORMATIVE

1. INTRODUCTION

Depuis le début de la pandémie, le SPF SPSCAE est responsable du stockage du stock stratégique de médicaments, dispositifs médicaux, matériel de test IVD (diagnostic in vitro) et équipements de protection individuelle (EPI) dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Le stockage du matériel a été confié à des firmes externes .

Le stock stratégique fédéral, acheté depuis le début de la pandémie de COVID-19, contient des produits périmés ou de mauvaise qualité ou encore qui ne peuvent plus être utilisés (par exemple des vaccins contre le premier variant). Après une première phase de destruction, approuvée par le Conseil des ministres le 01/04/2022, il y a de nouveau des produits que l'on ne peut plus utiliser et qu'il convient dès lors de détruire.

Fin 2022, le Conseil des ministres a donné le feu vert à la poursuite de la constitution du stock stratégique fédéral sur la base de l'avis de la plateforme fédérale du stock pharmaceutique stratégique (PSPS). Ce stock contient non seulement des produits destinés à lutter contre la pandémie de COVID-19, mais aussi des produits médicaux destinés à être utilisés après, par exemple, un incident CBRN.

La PSPS a été chargée de conseiller le Ministre de la Santé publique sur la composition et la gestion du stock stratégique dans sa globalité. Certains achats doivent également répondre à certains besoins résultant de l'indisponibilité temporaire de certains médicaments, et ce en concertation avec l'AFMPS.

2. EXPOSÉ DU DOSSIER

2.1. Médicaments, dispositifs médicaux, vaccins et matériel de protection individuelle

2.1.1. Généralités

Après un premier cycle de destruction entre novembre 2022 et février 2023, il y a de nouveau dans le stock stratégique fédéral des produits ne pouvant plus être utilisés.

Ce qui s'explique surtout par les circonstances du début de la crise COVID, qui ont nécessité d'acheter rapidement d'importantes quantités de matériels sur un marché qui, à l'époque, ne fonctionnait pas de façon optimale. On a dès lors acheté certains matériels de moins bonne qualité, faute de disponibilité d'autres matériaux, ou en trop grande quantité afin de s'assurer que tous les besoins seraient couverts.

2.1.2. Description des matériels à détruire

Par la présente note, l'accord du Conseil des ministres est sollicité par rapport à un deuxième cycle de destruction, dit « *phase 2* », qui portera sur les produits visés dans le tableau ci-dessous.

Type de produit	Nombre
Équipements de protection individuelle et masques chirurgicaux	56.382.280
Dispositifs Médicaux	3.108
API (Active Pharmaceutical Ingredients)	5.478,30
Médicaments (y compris vaccins autres qu'anti-COVID)	3.789
Vaccins anti-COVID (en flacons)	37.553
Matériel de vaccination	346.800
Total	56.779.008

La valeur totale (d'achat) du stock à détruire s'élève à 118.961.865,79 euros. Il s'agit toutefois de dépenses déjà effectuées et non de dépenses supplémentaires.

Les produits concernés, ainsi que le motif justifiant de les détruire, sont détaillés ci-dessous pour chaque type de produits.

Équipements de protection individuelle et masques chirurgicaux

Article	Nombre	Motif de la destruction	Date d'achat	% par rapport à l'achat total
Masques chirurgicaux	12.036.500	Non conformes	Q2 2020	3%
Masques chirurgicaux	16.729.000	Périmés	Q2 2020	4%
Masques FFP2	25.083.400	Non conformes	Q2 2020	42%
Surblouses	1.123.380	Périmés	Q2 2020	5,3%
Gants	982.000	Périmés	Q2 2020	0,6%

La valeur totale de ces produits s'élève à 33.039.492 euro. Nous devons détruire 5,54% de la quantité totale achetée en matériel de protection individuelle.

Sont considérés comme « périmés » : tous les produits de qualité satisfaisante dont la date de péremption est antérieure ou fixée au 31.03.2023.

Par « *non-conformes* », il faut entendre : les masques qui, au cours de la 1^e phase de la pandémie de COVID, ont été importés en Belgique conformément aux mesures d'exception temporaires et sous la houlette du SPF Économie et de l'AFMPS, et qui ont obtenu un label de qualité (« ATP OK », « ATP TAPE NOSE », par exemple) à l'issue d'un contrôle de laboratoire mené conformément au protocole de test alternatif (ATP). Or, les mesures d'exception précitées ne s'appliquant plus, les masques ne peuvent plus, sur le plan légal, être distribués depuis le mois d'août 2022, quelle que soit leur date de péremption (qui, pour les masques concernés, se situe en 2022-2023-2024-2025).

Tous les produits cités ont été achetés au début de la pandémie de COVID (Q2 2020: avril – juin). Dès 2021, les quantités achetées dépassaient la demande puisque le marché avait commencé à se rétablir. Cela a réduit la demande pour ces produits, laissant de nombreux produits dans le stock fédéral.

Dispositifs Médicaux

Article	Nombre	Motif de la destruction	Date d'achat
Catheter Mount, HMEF 750/S +tube 120 mm	840	Périmés	Q2 2020
Electrodes (100 pcs/pack)	869	Périmés	Q2 2020
Closed Suction Catheter - 72h Endotracheal (14Fr)	80	Endommagés	Q2 2020
Closed Suction System, Replaceable Catheter 14Fr	28	Endommagés	Q2 2020
Gard M22/F22	1	Endommagés	Q2 2020
Hygroflux Tracheo - Valve	1.290	Endommagés	Q2 2020

La valeur totale de ces produits s'élève à 16.239,22 euro.

Sont considérés comme « *périmés* » : tous les produits de qualité satisfaisante dont la date de péremption est antérieure ou fixée au 31.03.2023. Ces dispositifs ont tous été achetés au cours du deuxième trimestre 2020 (avril - juin).

API (active pharmaceutical ingredients)

Article	Nombre	Motif de la destruction	Date d'achat	% par rapport à achat total
Atracurium Besylate	8 kg	Périmés	Q2 2020	13,56%
Rocuronium Bromide	4,35 kg	Périmés	Q2 2020	100,00%
Rocuronium Bromide	25,75 kg	Périmés	Q2 2020	49,28%
Rocuronium Br vials	2.603	Pas d'autre prolongation de la stabilité	Q2 2020	100,00%
Midazolam seringues pré-remplies ²	2.863	Pas d'autre prolongation de la stabilité	Q2 2020	100,00%

La valeur totale de ces produits s'élève à 2.639.159,81 euro.

Sont considérés comme « *périmés* » : tous les produits de qualité satisfaisante dont la date de péremption est antérieure ou fixée au 31.03.2023.

Médicaments

Article	Nombre	Motif de la destruction	Date d'achat	% par rapport à achat total
Evusheld	1.879	Périmés	Q1 2022	18,8%
Hydroxychloroquine 250 g	1	Endommagés	2020	0,4%
Jynneos 20 vials	11	Conservation inadéquate	Q3 2022	0,5%
Rapifen Janssen 50 amp	6	Code FMD non actif	2020	0,2%
Sufentanil 10 amp	9	Endommagés	Q4 2022	<0,1%
Morphine HCl 100 amp	4	Périmés	2020	<0,1%
Propofol-Lipuro 10 amp	4	Périmés	2020	<0,1%
Toxogonine	20	Périmés	2019	100%
Dexmedetomidine	319	Périmés	2020	0,8%
Dormicum 10 amp	2	Périmés	2020	<0,1%
Dexmedetomidine 5amp	1.463	Périmés	2020	3,5%
Plaquenil 100 tabletten	70	Périmés	2020	1,4%
Midazolam 10 amp	1	Périmés	2020	<0,1%

La valeur totale de ces produits s'élève à 3.034.882,04 euro. Nous devons détruire 0.05 % de la quantité totale achetée en médicaments.

Sont considérés comme « *périmés* » : tous les produits de qualité satisfaisante dont la date de péremption est antérieure ou fixée au 31.03.2023.

Ces médicaments peuvent être classés en trois groupes lorsqu'il s'agit d'expliquer leur non-utilisation.

Premier groupe : les médicaments achetés au cours de la première vague de la pandémie de COVID afin de faire face aux pénuries : il s'agit des myorelaxants, antibiotiques, psychotropes et stupéfiants dont la durée de conservation était limitée. Les volumes achetés se sont, au final, avérés plus importants que la consommation réelle : par exemple, parce que les produits concernés sont devenus « *de second choix* » pour les hôpitaux à partir du moment où ceux de premier choix sont redevenus disponibles (ex. : morphine, dexmédétomidine) ou parce qu'ils n'étaient plus recommandés (Plaquenil, hydroxychloroquine).

Deuxième groupe : les médicaments destinés à se préparer aux incidents de type CBRN. Qui, en l'absence de tels incidents, restent inutilisés.

Troisième groupe : les traitements anti-COVID achetés sur décision de la Taskforce COVID Therapeutics (devenue la Taskforce Therapeutics Viral Diseases). Il s'agit de traitements ne pouvant être utilisés que dans des cas bien précis pour des patients à risque soigneusement prédéfinis. La consommation réelle des médicaments en question n'a pas atteint le niveau estimé dans le cadre du scénario le plus pessimiste (ex. : Evusheld).

Vaccins COVID

3 502 190 doses de différents vaccins (Nuvaxovid, Comirnaty, Janssen et Spikevax, achetés en 2021 et 2022) seront détruites. La valeur totale de ces vaccins est de 80 218 021,50 €.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles nous devons les détruire : les vaccins sont soit périmés, soit proches de la date de péremption, soit endommagés (par exemple, mal reconditionnés pour le retour

des centres de vaccination), soit devenus inutiles (nous disposons entre-temps de nouveaux vaccins contre de nouveaux variants). Le nombre de 3 502 190 doses correspond à 6,45% de toutes les doses de vaccin fournies pour la Belgique jusqu'à présent (54,3 millions).

Tous les Etats membres européen vont devoir procéder à des destructions. En Belgique, compte-tenu d'une couverture vaccinale élevée, le nombre de vaccins à détruire sera relativement plus faible que dans la plupart des autres Etats membres.

Pour les vaccins COVID, il y avait également beaucoup d'incertitude au sujet de l'efficacité des vaccins en cours de développement. Pendant la crise du Covid, la Belgique a participé à l'achat groupé européen des différents vaccins COVID (les accords dits « d'achat anticipé » que la Commission européenne a conclu avec Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca, Janssen et Novavax). De cette manière, le risque a été réparti et, après approbation au sein du CIM Santé publique (où tous les gouvernements de notre pays sont représentés) sur base de différents avis scientifiques, la Belgique a pu s'assurer qu'elle disposait de suffisamment de vaccins pour vacciner sa population.

Comme plusieurs des vaccins développés se sont finalement révélés efficaces, il en est logiquement résulté un excédent. Cela a permis à la Belgique de faire don de vaccins COVID aux pays en développement par l'intermédiaire de Covax et d'accords bilatéraux. Cependant, la demande de ces pays a rapidement chuté. En outre, la pandémie a également évolué favorablement. Contrairement aux variants précédents, le variant Omicron ne s'est avéré particulièrement dangereux que pour certains groupes spécifiques. Dès lors, le Conseil Supérieur de la Santé ne recommande fortement la vaccination de rappel que pour les groupes à risque tels que les personnes âgées et les personnes souffrant de comorbidités graves, et non plus pour l'ensemble de la population adulte. La demande de vaccins a donc naturellement diminué.

Matériels de vaccination anti-COVID

Article	Nombre	Motif de destruction	Date d'achat	% par rapport à achat total
Seringues	25.200	Endommagés	2020-2021	<0,2%
Aiguilles	26.600	Endommagés	2020-2021	0,35%
Seringues et aiguilles	193.600	Endommagés	2020-2021	1%
Sérum physiologique	101.400	Problème de température	2020-2021	24%

La valeur totale de ces produits s'élève à 39.751,22 euro.

Le matériel endommagé correspond à des seringues et aiguilles qui ont été transportées lors du déménagement dans des boîtes abîmées ou des boîtes dans lesquelles plusieurs produits étaient mélangés. En effet il s'agit de matériel stérile, pour lesquels les emballages doivent être intacts sans quoi la viabilité et donc la qualité du produit ne sont pas garanties.

2.2. Matériel de test IVD (in vitro diagnostic)

2.2.1. Généralités

Après un premier cycle de destruction opéré entre novembre 2022 et avril 2023, il y a, à nouveau dans le stock fédéral, des produits IVD inutilisables. Ces produits incluent :

- le matériel de prélèvement et de laboratoire et les tests antigéniques qui n'avaient pas été dédiés à la Phase 1 de la destruction car ils expiraient après août 2022 et/ou car l'intégrité de leur conditionnement avait été déclarée correcte à l'époque ;
- le matériel de laboratoire qui, en raison de la mise en veille de la Plateforme Fédérale, a été ramassé en janvier 2023 auprès des 8 laboratoires de la Plateforme, et qui a expiré entre-temps ;
- le matériel de prélèvement qui, en raison de la mise en veille de la Plateforme Fédérale, a été ramassé depuis novembre 2022 auprès des centres de testing qui transitaient par la Plateforme, et qui est de qualité insuffisante.

Pour rappel, les laboratoires de tests fédéraux ont fourni une capacité combinée de 56 000 tests par jour et ont constitué une importante couverture des risques dans un contexte où, tout au long de la pandémie covid, la capacité de test disponible était insuffisante pour mettre en œuvre une stratégie de test appropriée. Ils ont veillé à ce que ce pays puisse certainement effectuer suffisamment de tests, à des moments où une plus grande capacité de test était nécessaire.

2.2.2. Description du matériel à détruire

Les IVD's suivant vont être détruits :

- les biens de qualité suffisante avec une date d'expiration antérieure ou égale à mai 2023 ;
- les biens de qualité insuffisante.

Tableau 1. Aperçu du matériel IVD non valide à dédier à la Phase 2 de la destruction

Produits IVD à détruire	Quantité de pièces
Produits achetés par l'État belge	2.111.706
Matériel de prélèvement	2.100.331
Matériel de laboratoire	10.850
Tests antigéniques rapides	525
Produits défectueux à rembourser à l'État belge*1	161.177
Matériel de prélèvement	161.177
Produits donnés par l'Europe à l'État belge*2	100.325
Tests antigéniques rapides	100.325
TOTAL	2.373.208

La valeur totale du stock de produits IVD inutilisables à détruire est estimée à 12 177 818,35 euros TVA comprise. Il s'agit également d'une dépense déjà engagée et non d'une dépense supplémentaire. Pour mettre les choses en perspective :

Item	Prêts à l'emploi	Destruction	Pourcentage
Matériel de labo	4.873.271,00	10.850,00	0,2%
Matériel de prélèvement	9.721.845,00	2.100.331,00	21,6%
Tests antigènes	0,00	100.850,00	100,0%

Nous devons détruire 21,6 % du matériel de prélèvement acheté et 0,2 % du matériel de laboratoire. Nous devons également détruire 100 % des tests antigéniques, mais la quasi-totalité d'entre eux nous ont été donnés gratuitement par l'Europe.

Les motifs justifiant la destruction des biens dédiés à la Phase 2 sont détaillés pour chaque type de produit IVD dans le Tableau 2.

- Sont considérés comme non conformes les produits de qualité insuffisante, incluant les produits dont les packs sont ouverts et entamés ou endommagés, ou qui ont été retournés des centres de testing.
- Sont considérés comme obsolètes les produits qui ne sont plus appropriés : ils incluent les étiquettes de prélèvement déjà labellisés ainsi que les documents d'instruction de produits dédiés à la COVID-19.
- Sont considérés comme expirés les produits avec une date d'expiration antérieure ou égale à mai 2023.

Les réactifs dédiés à l'extraction ARN (i.e. 'Kits d'extraction ARN') et à l'analyse RT-qPCR (i.e. 'Kits RT-qPCR') représentent ~ 90% de la valeur du stock des produits IVD inutilisables dédiés à la Phase 2 de la destruction ; ils sont tous expirés et leur valeur est estimée à 10.977.586,03 € TVAC.

Tableau 2. Détail des produits IVD non valides à dédier à la Phase 2 de la destruction

Produits IVD à détruire	Quantités de pièces	Motif de la destruction	Valeur TVAC	Quantité totale
Produits achetés par l'Etat belge				2.111.706
Matériel de prélèvement				2.100.331
Capuchons	11.401	Non conformes	736,66 €	11.401
Documents d'instruction*1	99.655	Obsolètes	0,00 €	99.655
Etiquettes pour tubes de prélèvement	1.592.000	Obsolètes	11.661,97 €	1.592.000
Liquide d'inactivation virale (20 L)	1	Non conforme	13.100,97 €	1
Sacs étanches en plastique	49.054	Non conformes	10.008,88 €	49.054
Swabs & VTM tubes	600	Expirés	831,26 €	3.600
	3.000	Non conformes et expirés	4,156,28 €	
Swabs nasaux	78,500	Expirés	49,093,90 €	211.871
	127,490	Non conformes	36,981,62 €	
	5,881	Non conformes et expirés	3,861,20 €	
Swabs nasaux pédiatriques	680	Non conformes	142,80 €	680
Tubes de prélèvement nasal rempli	41,750	Expirés	57,615,00 €	132.069
	87,875	Non conformes	121,862,50 €	
	2,444	Non conformes et expirés	3,372,72 €	
Matériel de laboratoire				10.850
Feuilles d'aluminium adhésive	162	Non conformes	71,19 €	219
	57	Non conformes et expirés	25,05 €	
Films adhésifs optiques	1,200	Expirés	3,988,67 €	1.233
	33	Non conformes et expirés	109,69 €	
Kits d'extraction ARN	15	Expirés	200.105,82 €	15
Kits d'extraction ARN - composant 1/5	390	Expirés	143.572,70 €	390
Kits d'extraction ARN - composant 2/5	479	Expirés	176.336,73 €	479

Produits IVD à détruire	Quantités de pièces	Motif de la destruction	Valeur TVAC	Quantité totale
Kits d'extraction ARN - composant 3/5	485	Expirés	178.545,54 €	485
Kits d'extraction ARN - composant 4/5	469	Expirés	172.655,38 €	469
Kits d'extraction ARN - composant 5/5	372	Expirés	136.946,27 €	372
Kits RT-qPCR - composant 1/4	1.937	Expirés	5.128.899,66 €	1.937
Kits RT-qPCR - composant 2/4	773	Expirés	2.046.793,72 €	773
Kits RT-qPCR - composant 3/4	2.064	Expirés	851.715,98 €	2.064
Kits RT-qPCR - composant 4/4	1.661	Expirés	1.942.014,23 €	1.661
Plaques à 96 puits	2	Non conformes	4,18 €	2
Plaques à 96 puits profonds	218	Non conformes	604,08 €	218
Tip Combs (96 puits)	205	Non conformes	623,09 €	205
Tips de 1000 µL	324	Non conformes	16,37 €	328
	4	Non conformes et expirés	0,13 €	
Tests antigéniques rapides				525
Tests antigéniques rapides	525	Expirés	3.162,39 €	525
Produits à rembourser à l'Etat belge				161.177
Matériel de prélèvement				161.177
Tubes de prélèvement nasal rempli	161.177	Non conformes	225.647,80 €	161.177
Produits donnés par l'Europe				100.325
Tests antigéniques rapides				100.325
Tests antigéniques rapides	100.325	Expirés	652.553,93 €	100.325
TOTAL				2.373.208

2.3. Coût de la destruction

Les frais totaux de destruction du matériel sont estimés à 310.000 euros. Ils seront imputés sur les contrats existants attribués dans le cadre du marché public portant sur le transport et la destruction de médicaments, dispositifs médicaux, équipements de protection individuelle, consommables de diagnostic in vitro et réactifs (IVD). Les différents lots ont été attribués à 3 sociétés en fonction du produit à détruire, pour des montants de 1.200.864,50 EUR, 554.280,83 EUR et 434.145,85 EUR. On dispose toujours du budget suffisant sur les différents contrats pour mettre en œuvre la phase 2.

La destruction permettra également d'éviter des frais de stockage.

2.4. Alternatives étudiées

Avant de procéder à la destruction, le SPF SPSCAE a étudié plusieurs autres solutions :

- Il a contacté les fabricants des médicaments et vaccins anti-COVID en leur demandant, lorsqu'il était possible de le faire (et avec l'accord de l'EMA), de fournir des dates de stabilité permettant de prolonger la durée de conservation des produits fournis par leurs soins.
- La piste du don à d'autres pays a été mise en œuvre lorsque ce fut possible, mais on n'a pu y recourir que dans une mesure limitée. Il y a deux raisons à cela :
 - o Dans ses directives concernant le don de médicaments à d'autres pays, l'OMS exige que les médicaments donnés aient encore une durée de conservation résiduelle d'une année

(autrement dit, la date de péremption imprimée sur l'emballage, y compris en cas de prolongation de la durée de conservation sur la base des données de stabilité). Une règle à laquelle on ne peut déroger en partie que dans des situations d'urgence exceptionnelles, par exemple la guerre en Ukraine. Cette possibilité n'existe donc que dans des situations bien circonscrites.

- En ce qui concerne les vaccins anti-COVID, les autres pays préfèrent eux aussi recevoir uniquement des vaccins adaptés aux nouveaux variants. En conséquence, il n'y a pas de demande de vaccins plus anciens et il n'est donc pas possible de les utiliser.
- Pour ce qui concerne les dispositifs médicaux, on a cherché à savoir si les hôpitaux et les ONG pouvaient être intéressés, mais ce ne fut le cas que dans une faible mesure. Les hôpitaux et les ONG utilisent des matériaux spécifiques (dispositifs médicaux spécifiques pour des équipements spécifiques), ce qui rend notre matériel incompatible.
- L'impossibilité légale de distribuer les masques nous a amenés à renoncer à étudier des pistes alternatives en vue de leur distribution.

2.5. Gestion future du stock

Dans le souci d'optimiser la gestion du stock stratégique et d'éviter l'accumulation de volumes superflus à l'avenir, le SPF SPSCAE a d'ores et déjà pris différentes initiatives et élaboré un certain nombre de propositions stratégiques.

Création de la Plateforme stock pharmaceutique stratégique (PSPS)

En mai 2022, une plateforme fédérale des stocks stratégiques a été mise sur pied. Elle se compose non seulement du SPF SPSCAE, mais aussi de l'AFMPS, du NCCN et de la Défense. Sa tâche principale consiste à conseiller le Ministre de la Santé publique au sujet de la composition et de la gestion du stock stratégique dans sa globalité, en ce compris les médicaments.

Elle a rendu un premier avis à la demande du Ministre de la Santé publique, sous forme de liste des priorités en vue de la constitution du stock stratégique. Le Conseil des ministres a approuvé le dossier en date du 10.11.2022, après quoi le SPF SPSCAE a lancé les achats prioritaires.

La constitution du stock stratégique poursuit systématiquement un objectif de mise en place d'un stock le plus durable possible, avec obligation d'éviter autant que possible la destruction des produits.

Une première possibilité pour y arriver consiste à mettre sur pied une rotation des stocks. Cependant, plusieurs achats figurant sur la liste des priorités sont actuellement exécutés dans l'urgence. Ceci est notamment lié à un renforcement de notre préparation CBRN dans le contexte du conflit en Ukraine. Dans ce contexte, le pouvoir de négociation de notre pays est limité. Un stock rotatif est dans ce cas impossible car il s'agit souvent de produits qui sont rarement utilisés dans les soins de santé courants. Les produits que nous trouvons (généralement rares), sont achetés rapidement et de manière ciblée puis sont stockés dans notre stock central. En deuxième lieu, spécifiquement pour les masques chirurgicaux, on mise sur les éléments suivants dans le cadre de la préparation de l'appel d'offres : recyclage des produits, prolongation de la durée de conservation, réduction à un minimum de la production réelle grâce à la réservation d'une certaine capacité de production, mise en place d'options d'achat liées à d'éventuelles pénalités d'annulation en fonction des besoins futurs.

Même si, à l'avenir, ces facteurs vont permettre d'assurer une gestion plus durable du stock stratégique fédéral, force est de souligner que l'on ne pourra totalement éviter la destruction de produits, fût-ce dans des quantités réduites à un minimum.

Enfin, dans le cadre des donations, le SFP SP attire l'attention sur le fait qu'on doit protéger le circuit pharmaceutique et empêcher que du matériel non conforme ou périmé n'atterrisse dans de mauvaises mains et soit falsifié et renvoyé dans le circuit (européen ou étranger) alors qu'il n'est pas ou plus de bonne qualité. Ce stock a une valeur dans le circuit illégal, cet aspect ne peut pas être ignoré. De ce point de vue, détruire constitue aussi une manière de protéger le circuit. Il s'agit d'une responsabilité du SFP SP et toute donation doit faire l'objet d'une vérification sérieuse de sa destination.

Négociations relatives aux achats de vaccins anti-COVID

L'achat des vaccins anti-COVID dépend à la fois des contrats avec les fabricants, qui sont négociés par l'Union européenne, et à l'échelon belge, de la décision d'achat de la CIM (où tous les gouvernements sont représentés).

Le contrat Pfizer a été amendé afin de diminuer les quantités initialement prévues en 2023 et de les répartir sur plusieurs années.

Il est également requis des firmes qu'elles s'engagent à introduire des données de stabilité afin de prolonger la durée de validité des vaccins ainsi qu'à faciliter les dons.

Initiatives à l'échelon européen

La DG HERA et la DG ECHO prennent actuellement différentes initiatives à l'échelon européen dans le but d'être mieux préparés à faire face aux pénuries. Des stocks CBRN peuvent par exemple être utilisés dans les États membres, tout en étant financés par la Commission européenne. Cette dernière est également en train de préparer une ébauche de stratégie pour les États membres. On s'attend donc à ce que l'Union européenne joue un rôle plus actif à l'avenir.